

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE TRANSPORTS

**Arrêté du 6 juillet 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile**

NOR : TRAA1719310A

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, en date du 6 juillet 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile au ministère de la transition écologique et solidaire (direction générale de l'aviation civile).

Le nombre de places offertes à l'examen professionnalisé réservé sera fixé ultérieurement par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 juillet 2017 (terme de rigueur).

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours réservé aura lieu le 3 octobre 2017.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 5 décembre 2017.

La date limite de remise du dossier RAEP est fixée au 22 novembre 2017.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'aviation civile.